

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure
du Professorat et de l'Éducation
Séance du 15 mai 2019

14 membres du Conseil sur 24 étaient présents ou représentés, 4 procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par Madame la Rectrice :

Monsieur Francis BORDES
Madame Anne DAUVERGNE
Monsieur Jean-Christophe DUFLANC
Monsieur Alain NIERMONT- Procuration à Madame Anne DAUVERGNE
Madame Sophie PROST

Membres désignés par Monsieur le Président de l'uB :

Monsieur Gilles BRACHOTTE
Madame Claire CACHIA
Madame Marie-Odile CONTZLER
Madame Lucie CORBIN
Madame Martine JACQUES
Madame Véronique PARISOT
Monsieur Jean-Pierre SALVIDANT- Procuration à Madame Lucie CORBIN
Monsieur Dominique SUGNY

Membres désignés par les membres du Conseil d'école :

Monsieur Vincent BONNAIRE- Procuration à Madame Nadia GANDREY
Madame Nadia GANDREY
Madame Aurore RICHARD
Monsieur Laurent TAINURIER- Procuration à Monsieur Francis BORDES
Madame Muriel VERGES-CAULLET

Invités permanents :

Monsieur Gracian DIDIER
Madame Elsa LANG RIPERT

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du COSP du 26 septembre 2018
- 2- Election du Président du COSP
- 3- Fiches filières master PIECE
- 4- Dispense préprofessionnalisation MEF pour les nouveaux contrats de préprofessionnalisation
- 5- Bilan des CPER
- 6- Réforme des formations MEEF et calendrier
- 7- Questions diverses

Après s'être assurée du quorum, Madame Elsa LANG RIPERT, directrice de l'ESPE, ouvre la séance.

Madame Elsa LANG RIPERT propose un tour de table afin d'accueillir les nouveaux membres du COSP présents :

- Madame Muriel VERGES-CAULLET, vice-présidente à l'apprentissage et à la formation professionnelle- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté ;
- Madame Aurore RICHARD, directrice des ressources humaines- groupe Maroquinerie Thomas ;
- Madame Martine JACQUES, chargée de mission recherche de l'ESPE ;
- Monsieur Gilles BRACHOTTE, vice-président formations technologiques et professionnelles-UB ;
- Monsieur Dominique SUGNY, enseignant en Sciences et Techniques, représentant des UFR ;
- Madame Nadia GANDREY, DEA et représentante de l'AGEEM.

2
_____ Madame Elsa LANG RIPERT rappelle l'article 8 du règlement intérieur de l'ESPE qui précise que le COSP contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale, et aux activités de recherche et de formation de l'école, en lien avec les conseils de perfectionnement. Le COSP est constitué de 12 membres de droit qui relèvent de l'université de Bourgogne, de 6 membres qui sont désignés par Madame la Rectrice et de 6 membres désignés par le Conseil d'école de l'ESPE, ainsi que de membres invités permanents.

Elle précise à l'attention des nouveaux venus quelles sont les instances de l'ESPE :

- Les CPER qui sont en lien avec les formations ;
- Le COSP ;
- Le Conseil d'école ;
- Le Conseil Scientifique.

Madame Elsa LANG RIPERT salue la nouvelle composition du COSP, riche et représentative de tous les acteurs et partenaires qui travaillent au sein de l'ESPE.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018

Madame Elsa LANG RIPERT soumet au vote des membres du COSP le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018 qui l'approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés (18 votants).

2) Election du Président du COSP

L'article 22 du règlement intérieur prévoit que le COSP élit son président parmi ses membres ayant voix délibérative pour un mandat de 5 ans au scrutin uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour et à la majorité relative des suffrages exprimés au 2nd tour.

Madame Elsa LANG RIPERT demande aux membres du COSP présents si l'un d'entre eux souhaite proposer sa candidature à la présidence du COSP. En l'absence de candidature, Madame Elsa LANG RIPERT propose la candidature de Madame Claire CACHIA, directrice adjointe de l'ESPE et directrice du département CIPE.

Madame Elsa LANG RIPERT explique avoir sollicité Madame Claire CACHIA pour plusieurs raisons. En tant qu'universitaire, Madame Claire CACHIA connaît très bien le fonctionnement de l'université, ses rouages et ses acteurs. En tant que directrice du CIPE, seul département de l'ESPE qui n'a pas d'étudiants, Madame Claire CACHIA saura faire preuve de neutralité dans le traitement des dossiers des formations des autres départements. De plus, Madame Claire CACHIA connaît particulièrement bien les problématiques de l'ESPE puisqu'elle est directrice adjointe depuis la création de l'école. Madame Elsa LANG RIPERT souligne également les qualités humaines et professionnelles de Madame Claire CACHIA, qui lui permettront d'animer et de guider les débats et réflexions du COSP avec dynamisme.

Après consultation des membres du COSP, il est décidé de procéder à un scrutin à main levée, étant donné qu'il n'y a qu'une seule candidature.

Madame Elsa LANG RIPERT soumet au vote des membres du COSP la candidature de Madame Claire CACHIA à la présidence du COSP de l'ESPE, qui l'approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés (18 votants).

3) Fiches filières du master PIECE

Le master PIECE fait partie du département Denis Diderot et marque la volonté du département de s'ouvrir à l'international, et sera enseigné totalement en anglais (à part une UE par semestre). Madame Véronique PARISOT rappelle que le département Diderot est lauréat du prix I-site, qui récompense les masters d'excellence de l'université de Bourgogne et de l'Université de Franche-Comté.

Madame Véronique PARISOT explique qu'une partie des enseignements est mutualisée avec d'autres mentions du département, financées sur fonds propres. L'originalité du master tient au fait qu'il prépare à la gestion de projets culturels au niveau européen et international. Des équipes mixtes d'enseignants-chercheurs vont encadrer les étudiants, qui dépendent de 3 laboratoires de l'UB et d'1 laboratoire de l'UFC. Le master s'appuie également sur les services de l'UBFC en tourisme, culture internationale, développement du territoire et développement du numérique, ainsi que sur l'« Ecole 42 », fondée par Xavier Niels. Le travail en master sera fait

sur de véritables projets culturels, à la fois en spectacles vivants et en expositions, avec appui de la DRAC.

Le 1^{er} semestre est dispensé à l'UB, le second semestre est dispensé dans l'une des 15 universités internationales partenaires. En M2, les meilleurs projets seront sélectionnés et présentés devant des commissaires européens de Bruxelles. L'ambition du master est d'avoir deux tiers d'étudiants internationaux.

Les 75000€ de subventions serviront à financer un secrétariat bilingue, les frais liés aux déplacements des enseignants-chercheurs français et étrangers, ainsi qu'une semaine d'intégration des étudiants afin qu'ils connaissent la région Bourgogne Franche-Comté, le déplacement à Bruxelles et le voyage d'études.

Madame Elsa LANG RIPERT explique que les fiches filières PIECE ont été validées par la CP et la CFVU de l'université, et seront présentées devant le CA le 25 juin et sont présentées aujourd'hui à titre informatif aux membres du COSP.

4) Dispense préprofessionnalisation MEF pour les nouveaux contrats de préprofessionnalisation

4 Madame Elsa LANG RIPERT rappelle ce qu'est la préprofessionnalisation MEF au sein de l'université (cf. annexe 1).

Cette année, 386 étudiants sont inscrits en prépro MEF, sur environ 10000 étudiants inscrits en L2 et L3.

5 étudiants inscrits en prépro MEF sont également EAP (emploi avenir professeur-amené à devenir à la rentrée 2019 AED).

Les nouveaux contrats AED seront destinés aux étudiants à partir de la L2, pour 3 ans consécutifs, jusqu'en M1, afin qu'ils puissent découvrir et se professionnaliser aux métiers de l'enseignement à travers une présence et des actions d'enseignements au sein d'établissements scolaires, à raison de 8H par semaine. Le salaire est cumulable avec la bourse, pour atteindre 940€ en L2, 1214 € en L3 et 1231€ en M1. L'intérêt de ces nouveaux contrats est également la progressivité des missions qui sont attribuées aux étudiants (observation et participation aux dispositifs d'accompagnement type « devoirs faits » en L2, co-intervention avec le professeur en L3 et prise en charge de la classe en M2).

Au fil des réunions de travail avec le rectorat concernant la prépro MEF, la question de comment inciter plus d'étudiants à se tourner vers les contrats AED et la prépro MEF a émergé au sein de la direction de l'ESPE. C'est pourquoi Madame Elsa LANG RIPERT propose aujourd'hui une réflexion autour d'une possible dispense de certains enseignements en prépro MEF.

Concernant la prépro MEF1, Madame Elsa LANG RIPERT propose de dispenser les étudiants en contrats AED des 12H de discipline scolaire, puisque c'est ce qu'ils vont observer et découvrir en établissements. Les 24H relatives à la connaissance des systèmes éducatifs et de formation, les enjeux et finalités de l'éducation sont maintenues. Sur la partie stage, l'établissement deviendrait le lieu de stage et les étudiants pourraient intégrer les groupes de référence qui encadrent les collègues stagiaires pour qu'ils puissent échanger sur des problématiques qu'ils rencontrent en établissement en tant qu'AED.

Monsieur Jean-Christophe DUFLANC souligne qu'un tutorat autre que celui de l'enseignant qui accueille l'étudiant en contrat est envisagé. Il estime que l'intégration dans les groupes de référence permettra aux jeunes de faire le chemin réflexif sur ce qu'ils vivent en établissement.

Concernant la prépro MEF2, Madame Elsa LANG RIPERT propose de dispenser les AED des 12h relatives aux programmes disciplinaires et de maintenir la préparation du stage.

Monsieur Jean-Christophe DUFLANC s'interroge sur le rapport de stage ; celui des étudiants prépro MEF porte sur une durée courte, alors que les contrats AED sont sur un travail à l'année. Les supports demandés ne peuvent pas être les mêmes.

Monsieur Jean-Christophe DUFLANC est en accord avec la dispense concernant les modules de disciplines scolaires ; cependant, la difficulté du dispositif AED, qui a fait l'objet d'une présentation nationale, est qu'il ne doit pas donner lieu à des cours supplémentaires. Les 24H de cours magistraux en prépro MEF1 apparaissent lourdes et pas totalement pertinentes pour des jeunes en L2. Monsieur Jean-Christophe DUFLANC souhaite que les enseignements soient recentrés sur ce qui fait directement sens à ce stade de formation. La question est de savoir s'il est possible d'opérer à un découpage entre les contrats AED et les stagiaires prépro MEF1. Monsieur Jean-Christophe DUFLANC demande un syllabus détaillant les contenus de formations prépro MEF1.

Madame Elsa LANG RIPERT souligne qu'un découpage au sein du module pose des questions sur le sens du module en lui-même en termes de progressivité, ainsi que des questions sur la possibilité d'évaluation.

Le nombre d'ECTS obtenus avec la prépro MEF dépend des fiches filières des UFR associées. Madame Lucie CORBIN rappelle que l'option prépro MEF est une option inscrite dans certaines fiches filières dans le cadre des options obligatoires. Concrètement, un étudiant en contrat AED qui choisit l'option prépro MEF1 (UE 5) et qui bénéficie d'une dispense ne se retrouve pas avec une surcharge de travail. Madame Elsa LANG RIPERT ajoute que toutes les décisions prises par rapport aux dispenses devront être validées par les UFR concernés avant adoption définitive.

Madame Elsa LANG RIPERT propose, après vérification des conditions de l'option prépro MEF dans les fiches filières (optionnelle et non pas facultative), de soumettre ces dispenses aux membres du Conseil d'école. Les membres du COSP approuvent cette proposition.

5) Bilan des CPER

Au niveau de l'ESPE, il existe 13 Conseils de perfectionnement, qui concernent une mention ou un regroupement de mentions et qui doivent se réunir au moins deux fois dans l'année. Le but de ces CPER, qui sont composés à la fois d'enseignants qui participent à la formation, d'inspecteurs du rectorat et d'étudiants pour la partie MEEF, ainsi que de professionnels pour les autres masters, est d'orienter le COSP dans ses réflexions.

Les membres du COSP ont été destinataires de l'ensemble des comptes rendus des CPER de l'année 2018-2019.

Madame Elsa LANG RIPERT a demandé aux deux responsables pédagogiques 1^{er} et 2nd degré MEEF de réaliser une synthèse de ces bilans de CPER (cf. annexe 2).

Monsieur Jean-Christophe DUFLANC et Madame Anne DAUVERGNE souhaitent que soit créé un « canevas » permettant aux membres de CPER de faire ressortir les problématiques et points forts de chaque formation, qui pourrait ainsi faciliter le travail de prise en main des bilans de CPER par le COSP.

Madame Lucie CORBIN souhaite également que soit instauré un modèle qui permettrait ainsi d'homogénéiser les remontées des CPER au COSP. En effet, pour participer à plusieurs CPER, elle a pu constater que les débats au sein de ces instances ne sont pas menés de la même façon selon les formations. Malheureusement, dans certains cas, les débats sont peu constructifs et focalisés sur certains points de vue sans ouverture sur des discussions pourtant importantes.

6

En tant que président de CPER, Monsieur Dominique SUGNY est favorable à cette proposition, qui lui permettrait de rédiger de façon efficiente des comptes rendus exploitables. Il propose également que le COSP, en amont des CPER, pose 2 à 3 questions aux CPER afin de guider leurs discussions.

Mesdames Marie-Odile CONTZLER, Muriel VERGES CAULLET et Martine JACQUES estiment qu'il faut également que les présidents de CPER expliquent aux étudiants les enjeux des discussions des CPER et du COSP, afin qu'ils comprennent le chemin de l'information. Madame Lucie CORBIN souligne que les rappels sur les enjeux, problématiques et conditions de réunions des CPER ainsi que les échéances du COSP ont été faits à la rentrée 2018 à destination des présidents de CPER. Les membres du rectorat estiment que ces rappels sont nécessaires.

Sur la synthèse des CPER rédigée par l'équipe de direction MEEF, on constate plusieurs points positifs soulignés par les étudiants, les évolutions sont très positives notamment sur l'ARP, par rapport au ressenti des années précédentes. Il faut également noter l'évaluation très positive des mentions qui utilisent la modalité des « capsules vidéos » dans le cadre de l'analyse des stages. Le recours à la visio dans le 1^{er} degré est également apprécié.

Madame Elsa LANG RIPERT précise que la synthèse des CPER va être transmise aux responsables de parcours qui vont se réunir le 6 juin afin d'engager un travail sur ce qui peut

être amélioré, ainsi qu'à l'équipe de direction du 1^{er} degré. Cette synthèse sera également transmise aux présidents des CPER.

Monsieur Jean-Christophe DUFLANC pose la question de comment le COSP peut se saisir des observations des CPER et être force de propositions au Conseil d'école. Cela peut passer par une analyse, un outil de réflexion sur le modèle de celui qui est aujourd'hui proposé aux CPER, qui servirait à étayer les discussions du COSP dans son travail à destination du Conseil d'école.

6) Réforme des formations MEEF et calendrier

Le projet de loi sur « l'école de la confiance » a été adopté en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale, et est actuellement en 1^{ère} lecture au Sénat. Trois articles dans ce projet de loi concernent plus particulièrement les ESPE. Ils prévoient :

- Le changement de nom des ESPE en INSPE –Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education ;
- La modification du recrutement des directeurs des ESPE : jusqu'alors, les directeurs étaient nommés par le Ministre sur proposition du Recteur et du Président de l'université après vote du Conseil d'école. Le projet prévoit que ce soit désormais le Recteur, le Président du Conseil d'école et le Président de l'université qui proposent le directeur, sans vote préalable du Conseil d'école ;
- Un référentiel de formation qui reprend les compétences attendues à l'entrée en M1 et celles attendues à la fin du M2, ainsi qu'une volumétrie de formation à l'intérieur des maquettes.

Le Ministre a également annoncé un concours rénové à partir de la session 2022 et qui sera déplacé en fin de M2 (admissibilité et admission). Les contenus et les modalités n'ont pas encore été révélés.

Une fois que les textes seront publiés, la mise en place des maquettes se fera à la rentrée 2020 pour les M1 MEEF et à la rentrée 2021 pour les M2 MEEF. Le travail du COSP de l'année prochaine portera donc sur ces nouvelles maquettes correspondant aux nouvelles modalités de concours et aux nouveaux attendus de la formation.

Des nombreuses questions sont en suspens, notamment sur le statut des futurs stagiaires et leurs affectations, et des problématiques de coûts liés au changement de nom des ESPE et de « perte d'identité » sont soulevées. Pour l'heure, le Ministère n'a pas apporté toutes les réponses.

Madame Elsa LANG RIPERT ajoute que les INSPE resteront des composantes universitaires, et auront en tant qu'institut des articles dérogatoires comme en ont les IUT, relatif par exemple au budget ou à leur droit de veto en cas de désaccord sur un recrutement. Le statut des enseignants ne sera pas modifié.

En l'absence de questions diverses, et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Elsa LANG RIPERT lève la séance à 16h30. La prochaine réunion du COSP est fixée à la rentrée 2019.